



# Régime de préparation et d'intervention en cas d'incident par des substances nocives et dangereuses (SND) causés par les navires





## GRANDES LIGNES

- Contexte
- Rapport du BVGC sur les déversements de pétroles provenant de navires
- Protocole OPRC-HNS
- Stratégies pour un régime national
- Prochaines étapes





# CONTEXTE

- 1990 Adoption (OMI) de la Convention OPRC
  - Résolution 10: Élargissement de la portée de la Convention pour y inclure les SND
- 1995 Entrée en vigueur de la Convention OPRC **ET** la mise en place du Régime Canadien de préparation et d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures en milieu marin
- 2000 Adoption (OMI) du Protocole OPRC-HNS
- 2004 Transfert de responsabilités entre le ministère des Pêches et Océans Canada (GCC) et Transports Canada
- 2007 Entrée en vigueur du **Protocole OPRC-HNS**





# CONTEXTE (suite)

## Stratégies du ministère des Transports (sécurité maritime):

- **La Stratégie de développement durable 2007-2009 de TC**  
ENGAGEMENT 5.2 - Lutte contre la pollution dans le secteur maritime:  
*"...la conception et la mise en œuvre d'un régime national efficace de prévention des accidents et d'intervention en cas de déversement de **substances nocives et potentiellement dangereuses**, suffisant pour que le Canada puisse s'acquitter de ses obligations en vertu du protocole OPRC-HNS"*
- **Plan stratégique de la Sécurité maritime pour 2008-2015**  
Défis du programme de la Sécurité maritime:  
*"viii. Concevoir et implanter un régime national efficace de prévention des accidents et d'intervention, pour les cas de déversement de substances dangereuses et nocives et en conformité avec les obligations canadiennes prévues dans le Protocole sur la préparation, la lutte et la coopération en matière d'incidents de pollution par des substances nocives et potentiellement dangereuses (Protocole OPRC-HNS)."*
- **Rapport sur les plans et les priorités de TC 2009-2010**  
Faits saillants de la planification:  
*"...élaborera un régime national de préparation et d'intervention relativement aux incidents concernant les substances nocives et potentiellement dangereuses;"*

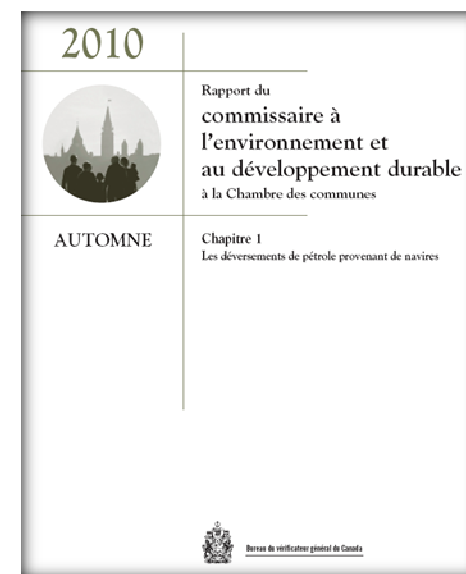


# Bureau du vérificateur général du Canada (BVG)

## Rapport sur les déversements de pétroles provenant de navires

### Rapport de vérification soumis en décembre 2010

- Menée par le Commissaire à l'environnement et au développement durable
- Focus sur la pollution par les navires seulement
- Portée fédérale (EC, TC, GCC)
- Couvrant la période de janvier 2007 à mai 2010
- Rapporte l'absence d'un régime pour produits chimiques
- Neuf recommandations (trois sont la responsabilité de TC)
- Une recommandation spécifique au SND:



**Recommandation 1.79:** Afin de faciliter l'élaboration d'un régime visant les substances nocives et potentiellement dangereuses au Canada, Transports Canada devrait prendre les mesures nécessaires pour garantir qu'il dispose de données adéquates sur le type et les quantités de substances nocives et potentiellement dangereuses transportées par navire au Canada.



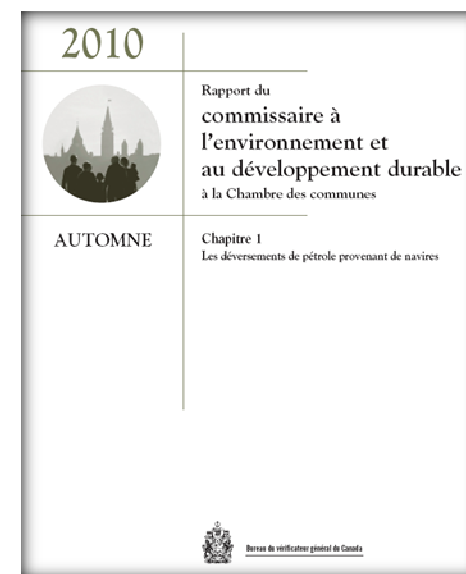
# Bureau du vérificateur général du Canada (BVG)

## Rapport sur les déversements de pétroles provenant de navires

### TC accepte les recommandations

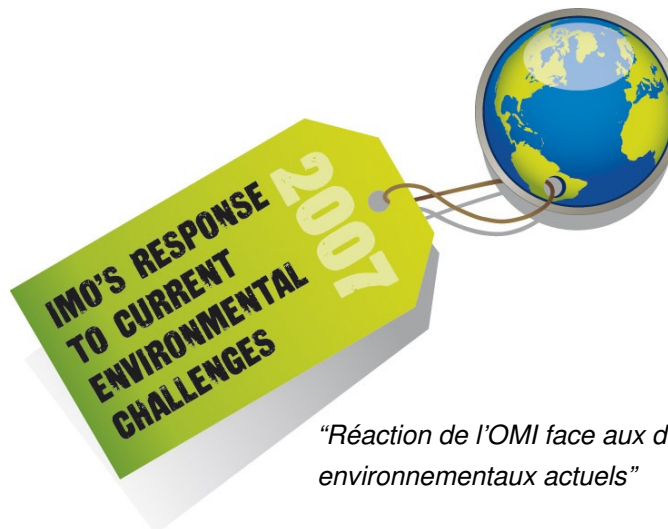
#### En ce qui concerne les SND:

1. TC collaborera avec les ministères concernés (GCC, ASFC)
2. Création d'une proposition pour le développement d'un système d'acquisition et de dissémination de données liées au transport maritime de SND.
3. Création d'un sous-comité sur les SND (présidé par TC) qui relèvera du comité interministériel des directeurs généraux sur la pollution maritime.





## PROTOCOLE OPRC-HNS



“Réaction de l’OMI face aux défis environnementaux actuels”



	Canada	Australie	Chili	Chine	Colombie	Denemark	Equateur	Egypte	Estonie	France	Allemagne	Grèce	Japon	Libéria	Malte	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République de Corée	Singapour	Slovenie	Espagne	Suède	Syrie	Uruguay	Vanuatu
Protocole OPRC-HNS (2000)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Convention OPRC (1990)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Convention HNS (1996)													X							X			X			
Protocole HNS (2010)																										





## UN RÉGIME POUR LES SND

- Étude et analyse d'expériences antécédentes;
- Trafic et commerce maritime de SND au Canada;
- Analyse des ressources et capacités existantes;
- Définition et spécification du modèle pour un régime sur les SND (public, partenariat, etc).





## PROCHAINES ÉTAPES (proposées)

- Sessions d'information:
  - Conseil consultatif maritime régionaux (CCMR) & Conseils consultatifs régionaux
  - Associations industrielles
  - autres ministères et organismes fédéraux
- Finalisation d'un document de discussion sur les SND (printemps 2011)
- Suivi des conclusions et recommandations du rapport de 2010 du Bureau du vérificateur général du Canada





# Questions ?



Transports Canada    Transport Canada

## André Laflamme

Conseiller principal  
Substances Nocives et potentiellement dangereuses  
Sécurité maritime, Intervention environnementale

Tour C, Place de Ville  
330, rue Sparks, 10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (ON) K1A 0N8  
Téléphone : 613-990-4895 Télécopieur : 613-993-8196  
Courriel : [andre.laflamme@tc.gc.ca](mailto:andre.laflamme@tc.gc.ca)

Canada 

